

ZPS BASSE PLAINE DE L'AUDE

Espèces animales remarquables

Bihoreau gris

Nycticorax nycticorax

PROTECTION

Espèce protégée en France
Annexe II (Conv. de Berne)
Annexe I Directive Oiseaux

LIVRE ROUGE

A Surveiller

DETERMINANTE ZNIEFF

OUI

Photo : Yves Thonnerieux



Généralités

DESCRIPTION

Envergure : 90-100 cm

Longueur : 58-65 cm

Héron moyen, très trapu, au plumage noir sur le dos, puis gris sur les ailes et la poitrine. En période nuptiale les adultes ont deux longues plumes sur la tête qui servent au moment des parades.

DISTRIBUTION EN PERIODE DE REPRODUCTION

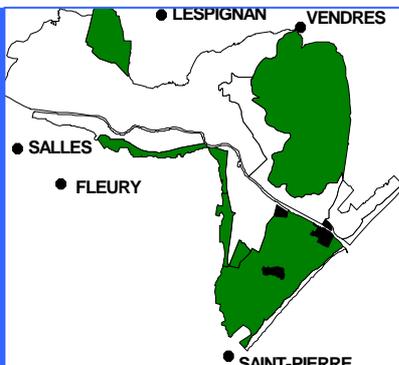
Languedoc-Roussillon : Gard, Hérault, Aude, Pyrénées-Orientales

France : Trois zones principales de nidification : Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne ; Bouches-du-Rhône et Gard ; Loire et Allier

ECOLOGIE

Le Bihoreau gris se retrouve proche des larges cours d'eau à l'état naturel bordés d'une large ripisylve, et de préférence avec des îlots, où il se sent plus en sécurité. Ces oiseaux se plaisent aussi dans les marais d'eau douce accompagnés d'une végétation abondante comme les roselières et les tamarissaies. Ils se nourrissent de préférence de poissons et de batraciens. C'est une espèce essentiellement nocturne.

ZPS Basse Plaine de l'Aude



SITES DE REPRODUCTION

Actuellement, aucun site de reproduction n'est connu sur la Basse Plaine de l'Aude. La présence d'une centaine de Bihoreaux gris, chaque année sur l'étang de Vendres en période printanière et estivale permet de penser qu'une colonie s'installera dans un avenir proche.

L'espèce fréquente également régulièrement la ripisylve du ruisseau du Bouquet et les haies de Tamaris du domaine de St Louis sans que la nidification ait été prouvée.

Menaces et gestion

FACTEURS DE MENACES

- Disparition des sites de reproduction, par, entre autres, le drainage des zones humides ; dégradation trop importante des sites, souvent par eutrophisation, ce qui a un impact sur les ressources alimentaires.
- Divers aménagements modifiant le milieu, comme la coupe trop sévère des ripisylves ou des tamarissaies.

CONSERVATION

- Mise en place de mesure de protections réglementaires des sites de reproduction
- Création d'îlots boisés favorables sur les zones humides
- Eviter les « entretiens » de ripisylve diminuant celle-ci trop sévèrement, et les aménagements lourds des berges et du lit des cours d'eau
- Suivis des colonies ou des dortoirs